



RQTH et malus écologique automobile + droits de succession

Par **Maxime 81210**, le **10/05/2020 à 18:16**

Bonjour à vous.

Est-on exempté du malus écologique automobile au titre de la RQTH et ce quelque soit la nature du handicap reconnu ?

Cela vaut-il aussi bien pour l'achat d'un véhicule neuf que d'occasion ?

La RQTH exempte-t-elle des droits de succession dans le cadre d'un héritage de parents à enfant ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **10/05/2020 à 20:53**

Bonjour

Effectivement, dans certains cas, un handicapé peut être exonéré.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484>

personnes handicapées ont droit à un abattement spécifique de 159 325 € sur les biens qu'elles recueillent par donation ou succession.

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3369-PGP/version/1>